

BOARD OF DIRECTORS

Chairman:
DONALD F. MCHENRY
University Research Professor of Diplomacy and
International Affairs, Georgetown University
Former U.S. Permanent Representative to the U.N.

Vice Chair:
DOREEN F. TILGHMAN
Assistant General Secretary, Africa/Middle East Office,
General Board of Global Ministries,
United Methodist Church

Vice Chair:
ERNEST G. GREEN
Managing Director, Lehman Brothers

Treasurer:
CLYDE B. RICHARDSON
President, Loriche Productions

Secretary:
JOSEPH C. KENNEDY, Ph.D.
Senior Vice President, Africare

ROBERT S. BROWNE
Economist

MARION DAWSON CARR
President, Dearfield Associates

GEORGE A. DALLEY, Esq.
Partner, Holland & Knight

THOMAS DRAPER
President, ComRel, Inc.

NANCY M. FOLGER
Chairman, White House Endowment Fund

JAMES M. HARKLESS, Esq.
Labor Arbitrator

LEO I. HIGDON, Jr.
Dean, Darden Graduate School of Business
Administration, University of Virginia

JEROME JACOBSON
President, Economic Studies, Inc.

WILLIAM KIRKER, M.D.

SITEKE G. MWALE, Ph.D.
Executive Chairman, SGM Associates, Ltd.

PATRICIA B. SCALES, Ed.D.
President, Liberty Construction, Inc.

THE REV. YVONNE SEON, Ph.D.

SCOTT M. SPANGLER
Private Investor

LOUIS W. SULLIVAN, M.D.
President, Morehouse School of Medicine

MARIA WALKER

OSWALDENE E. WALKER, M.S., D.D.S.
Periodontist

CURTIN WINSOR, Jr., Ph.D.
President, Legislative Studies Institute

AMBASSADOR OUMAROU G. YOUSOUFOU

President:
C. PAYNE LUCAS



Africare

Africare helps Africa, with programs in food, water, the environment, health and emergency humanitarian aid as well as private-sector development and governance.

September 26, 1996

Alpha Dieng
President
Santé de la Famille (SANFAM)
B.P. 1343
Dakar, Senegal

Ref: *Family Health and AIDS in West & Central Africa Project*
JSI/AFRICARE Subgrant No. 5614-002
AFRICARE/SANFAM Subgrant No. 002-1996

Dear Mr. Dieng,

Enclosed are two copies of the referenced Subgrant Agreement between AFRICARE and Santé de la Famille (SANFAM). The Subgrant Agreement pertains to the Proposition d'Intervention de SANFAM Dans le Cadre du PSEPS that was retroactively approved by AFRICARE on August 1, 1996. Please review the Subgrant Agreement and sign both copies then return one of the original copies to me. In addition you will find copies of four forms: 1) Compliance with Laws and Regulations Governing Nondiscrimination 2) Certification Regarding Lobbying, 3) Certification Regarding Drug-Free Workplace Requirements and 4) Certification Regarding Debarment, Suspension, and Other Responsibility Matters which you should sign and return to us with the signed Agreement.

This Subgrant is made possible by an appropriation from the United States Agency for International Development to John Snow, Inc. (JSI) for implementation of the West and Central Africa Family Health and AIDS Project (W/CA FHA). AFRICARE, as a subgrantee to JSI under the referenced project, must follow certain regulations in the use of these public funds. These regulations, described in Attachments A, B, and C, and Appendices A-F of the attached Subgrant Agreement must also be followed by any subgrantees and/or subrecipients of Africare in the joint implementation of activities funded with USAID or other public grant funds.

A

If you have any questions, please not hesitate to contact me.

Sincerely yours,

A handwritten signature in black ink that reads "Dr. Joseph C. Kennedy". The signature is written in a cursive style with a large initial "D" and "K".

**Dr. Joseph C. Kennedy. Ph.D.
Senior Vice President
Director of International Development**

Grant Agreement No. AFRICARE/SANFAM/002-1996

between

**Grantor: John Snow, Inc.
1616 N. Fort Meyer Drive
11th Floor
Arlington, Virginia, 22209**

**Grantee: AFRICARE
AFRICARE HOUSE
440 R STREET, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20001**

**Subgrantee: Santé de la Famille (SANFAM)
B.P. 1343
Dakar, Senegal**

1. AUTHORITY

This Subgrant is awarded pursuant to JSI/AFRICARE Subgrant No. 5614-002, the *Family Health and AIDS in West and Central Africa Project* (USAID Cooperative Agreement No. 624-0440-A-00-5048-00) which provides that AFRICARE (the Grantee) shall provide technical assistance as deemed necessary to support the overall goal of the W/CA FHA project to promote reproductive health, limit the spread of HIV/AIDS and reduce the mortality of infants in W/CA. The Grantee will make funds available to the Subgrantee for specific purposes as outlined in Grant Paragraph 2 below.

2. PURPOSE

The purpose of this Subgrant is to enable the Subgrantee to carry out the project objectives described in Attachment A (Program Description), in Côte d'Ivoire and Burkina Faso.

3. GRANT AMOUNT AND BUDGET

The amount obligated under this Subgrant is the sum for allowable expenditures incurred up to but not exceeding \$52,045. The cost covered by this Subgrant are to be expended according to the Subgrant Budget shown in Attachment B.

The Subgrantee shall obtain written approval from the Grantee prior to making an expenditure which would increase costs in a major budget category by more than 15 percent and \$5,000 above the amount budgeted for that category. Adjustments among budget categories shall not result in an increase in the total amount of the Subgrant. The Grantee will not fund costs in excess of the Subgrant amount shown above.

4. GRANT PERIOD

The effective date of this Subgrant is August 1, 1996.
The expiration date of this Subgrant is June 30, 1997.

All expenditures from Subgrant funds must be for authorized activities that take place or for authorized obligations incurred during the period of the Subgrant, unless otherwise stated. Expenditures for costs incurred prior to the effective date or after the expiration date will be disallowed. Payments made after the expiration date for expenses incurred within the Grant Period are allowable up to 90 days after the grant has expired.

If the Subgrant Period is insufficient for satisfactory completion of the project objectives, and sufficient Subgrant funds are available, the Subgrant Agreement may be amended to extend the period. The Subgrantee must request the extension in writing, explaining the circumstances which warrant the extension. The extension amendment must be signed by both parties prior to the current expiration date.

5. REPORTING REQUIREMENTS

The Subgrantee must submit to the Grantee periodic Narrative and Financial Reports. The reporting schedule for this Subgrant will be quarterly to conform with the calendar year (e.g. the first quarterly report will include August-December, 1996; then January-March, 1997; ending with the April-June, 1997 quarter). Each quarterly report will also include a financial summary that corresponds to the grant budget shown in Attachment B.

6. DEBARMENT, SUSPENSION, INELIGIBILITY, AND VOLUNTARY EXCLUSION

In accepting this Subgrant, the Subgrantee certifies that neither it nor its principals

is presently debarred, suspended, proposed for debarment, declared ineligible, or voluntarily excluded from participation in this agreement by any U.S. Government department or agency.

7. RESPONSIBILITIES AND GRANT PROVISIONS

A. The Subgrantee is responsible for planning, organizing, and administering the program to carry out the project objectives stated in Attachment A, Program Description, in accordance with the terms of this Agreement as described above and in Attachment B, Grant Budget; Attachment C, Grant Provisions; and in Appendixes A-F. Each of the foregoing is fully incorporated in this Agreement and made a part hereof as if set out in the full text of the Agreement itself.

B. Any inconsistency in this Agreement will be resolved by giving precedence in the following order:

1. The Agreement, including Attachments A, B, & C

2. Appendix A

4. Appendixes B, C, and D

C. Should this Subgrant Agreement be translated to a language other than English for signature by the Grantee and Subgrantee, the English language version will govern in event of differences between the two versions.

D. Criteria and Conditions for Payment

Following signature of the Subgrant Agreement, the Grantee will provide the Subgrantee with payment not to exceed 30 days cash advance. The Subgrantee will submit financial reports on a monthly basis. The Grantee will then be provided subsequent advances subject to the timely and accurate submission of financial data.

Procedures for Advance Payment

- 1) Each advance of Subgrant funds will be processed and paid only upon submission of a completed "Request for Drawdown of Grant Funds" form, which should be generally in accordance with the Subgrant Budget.
- 2) The "Request for Drawdown of Grant Funds" should be submitted to the Grantee at least fifteen (15) working days before the funds are needed.
- 3) The Grantee may suspend payment on the Subgrantee's "Request for Drawdown of Grant Funds" if reporting or other requirements for this Subgrant or other related grants are not met in a satisfactory and timely fashion.
- 4) The Subgrantee agrees to ensure that advances of Grant funds in excess of anticipated expenditure requirements do not accumulate in its account.

E. ALLOWABILITY OF COSTS

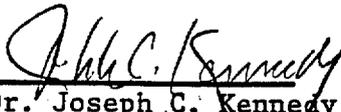
Allowability of costs incurred under this Subgrant by a Subgrantee that is a nonprofit organization will be determined in accordance with Office of Management and Budget (OMB) Circular A-122, "Cost Principles for Nonprofit Organizations," as in effect on the date of this agreement. This Grant Provision discusses allowability of the major budget categories that may be included in the Grant budget and provides references to the appropriate sections of OMB Circular A-122 where additional details can be found. A copy of the relevant circular is attached as Appendix B to this Grant.

F. AUDIT REQUIREMENTS

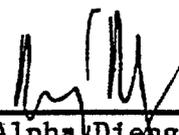
U.S. Government regulations require the Subgrantee to submit to the Grantee an A-133 audit report at the end of each fiscal year.

The parties to this Agreement have executed the Agreement as of the dates indicated below.

FOR AFRICARE


Dr. Joseph C. Kenney **SIGNATURE**
Senior Vice President **TYPED NAME**
September 27, 1996 **TITLE**
DATE

FOR Santé de la Famille


Alpha Dieng
President
September 27, 1996

ATTACHMENT A

PSI/BENIN LOCAL NGO CAPACITY BUILDING for SOCIAL MARKETING

PROGRAM DESCRIPTION

PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS DE SANFAM

DANS LE CADRE DU PSFPS

Sanfam, en sa qualité de partenaire choisi pour la réalisation du Projet sous régional de Santé Familiale et de Prévention du SIDA, se propose d'apporter son expertise en matière de promotion et de développement de programmes de planification familiale y compris la lutte contre les MST/SIDA, dans les secteurs privé et para-public des pays appelés à bénéficier du soutien d'un tel projet.

Dans cette perspective, Sanfam, en rapport de collaboration étroite avec Africare, devra intervenir dans deux pays de la sous région Ouest-Africaine, en l'occurrence la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, pour s'enquérir d'abord des possibilités d'y développer des programmes privés et semi-publics de planification familiale et de lutte contre le SIDA, pour effectuer ensuite une étude de faisabilité de tels programmes qui devront être non seulement initiés et généralisés dans les pays sus-visés, mais encore et surtout étendus aux autres pays appelés à bénéficier de l'appui du PSFPS.

L'approche que Sanfam compte adopter pour accomplir sa mission s'inspire de sa propre expérience qui lui a permis de réussir avec bonheur à accrocher les dirigeants de plusieurs entreprises Sénégalaises et de les convaincre de la nécessité d'installer au sein de leur entreprise, une unité de soins de santé familiale et de planification familiale.

D) L'APPROCHE DE SANFAM

A la lumière de l'expérience du volet secteurs privé et semi-public de l'ancien Projet Santé Familiale et Population du Sénégal (1985-1993), volet que j'ai eu à diriger personnellement et dont Sanfam a eu par la suite à prendre le relai, la réalisation d'un programme de santé familiale doit nécessairement passer par les phases préliminaires suivantes:

- d'abord une phase de prospection,
- ensuite une phase d'étude de faisabilité,
- enfin une phase de mise en oeuvre et de démarrage des activités du programme.

1

A. La phase de prospection

Elle correspond à celle durant laquelle

- les premiers contacts sont pris avec les autorités gouvernementales d'un pays donné, pour tenter d'une part de les convaincre de l'utilité d'y développer un programme des secteurs privé et para-public en matière de santé familiale et de planification familiale, d'autre part de convenir avec elles du mode de gestion d'un tel programme;
- une action de recherche documentaire est effectuée pour faire l'estimation des potentialités du pays ciblé en matière de développement d'un programme de santé familiale et de planification familiale dans les secteurs privé et semi-public. Une telle recherche qui s'effectuera notamment à travers les répertoires des entreprises existant dans le pays, les rapports périodiques sur la situation économique et autres documents susceptibles d'être glânés dans les chambres de commerce et autres confederations d'ONG, permettra de se faire une idée sur l'importance des secteurs privé et semi-public (taille, nombre d'entreprises, nombre d'employés, capacités des structures sanitaires de ces entreprises) et du rôle qu'ils peuvent jouer en matière de promotion et de développement de la santé familiale et de la planification familiale.

Elle devra bien entendu être accompagnée d'interviews auprès de sources les plus autorisées et facilitée, dans sa conduite, tant par les ministères chargés de la tutelle des activités de SF/PF, du commerce et de l'industrie, que par des organismes nationaux tels les Chambres de Commerce, sans oublier les représentations nationales d'organisations internationales de coopération multilatérale ou bilatérale;

- un sondage devra être mené auprès de 3 à 5 entreprises présentant un profil adéquat pour développer en leur sein un programme performant de santé familiale et de planification familiale, à savoir posséder un effectif minimal d'au moins 500 travailleurs et des structures de santé dont le personnel est composé d'au moins une sage-femme, un infirmier et des auxiliaires. Ce sondage qui aura plutôt l'allure d'un marketing, aura comme objectif de sensibiliser et de motiver les dirigeants et le personnel médical de ces entreprises à accepter l'installation au profit de ces dernières d'un programme de santé familiale et de planification familiale conçu pour leurs employés;
- un sondage devra également être mené auprès d'ONG susceptibles de gérer le programme

- enfin un séance de synthèse finale devra être tenue avec le ministère de tutelle, pour rendre compte des possibilités de développer un programme de SF/PF dans le pays et pour discuter, le cas échéant, de la manière de le gerer.

Une fois cette phase de prospection accomplie et consignée dans un rapport circonstancié, il faudra passer à l'étape de l'étude de faisabilité.

B. La phase de l'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité résidera dans

- le recensement des entreprises qui, à elles seules ou en poules, sont capables de réaliser avec succès des programmes de SF/PF,
- l'estimation approximative de l'impact de ces programmes sur les populations ciblées,
- le calcul du coût global du programme d'assistance en SF/PF aux entreprises (formation, équipement, dotation en contraceptifs et autres produits médico-pharmaceutiques, supervision, évaluation, etc..) y compris la prise en charge de la structure chargée de gerer ce programme d'assistance ainsi que l'assistance technique à apporter à une telle structure;
- des recommandations bien argumentées d'une part sur la nature d'une telle structure (choix d'une ONG à former pour gerer le programme d'assistance? Installation au départ d'une antenne de Sanfam qui formera une équipe appelée à fonder plus tard une ONG?) d'autre part sur les rapports de collaboration entre le programme d'assistance aux secteurs privé et semi-public et le programme national de SF/PF;
- la projection, dans le temps, des différentes péripéties du programme d'assistance: projet pilote au départ, puis extension du programme, nombre d'entreprises à recruter année après année, évolution vers la pérennisation des programmes

C. La phase de mise en oeuvre et de démarrage

Elle se déroulera selon l'échéancier suivant:

- signature des accords requis d'une part entre le Projet Sous Régional et le Gouvernement du pays bénéficiaire, d'autre part entre le Projet et Sanfam/Africare pour l'assistance technique que ces deux partenaires doivent apporter;
- mobilisation des fonds nécessaires au démarrage des activités du programme d'assistance;

- installation de la structure chargée de la gestion du programme d'assistance (aménagement d'un local approprié, équipement du local, recrutement du personnel, affectation du personnel d'assistance technique);
- confection des documents d'ordre juridique relatifs au mode d'attribution de l'assistance, aux règles d'organisation du comité chargé d'examiner les requêtes des entreprises, au manuel de procédures interne de la structure chargée de gérer le programme d'assistance, à la gestion du personnel de la dite structure ;
- élaboration du budget de la première année du programme d'assistance;
- choix stratégique des premières entreprises devant bénéficier de l'assistance. Les critères de choix devront reposer d'abord sur la motivation de l'entreprise à développer en son sein un programme de SF/PF, ensuite sur l'expérience qu'elle pourrait posséder dans le domaine de la SF/PF, enfin sur l'importance de l'effectif de son personnel et sur ses besoins en SF/PF;
- marketing du programme d'assistance auprès des entreprises pressenties. Paidoyer auprès de leurs dirigeants en vue d'obtenir leur engagement sans faille à veiller au succès de leur programme de SF/PF;
- assistance de Sanfam à l'élaboration des requêtes des entreprises;
- réunion du comité d'approbation des requêtes des entreprises;
- démarrage des actions de formation, commande de l'équipement, des contraceptifs et autres produits médico-pharmaceutiques entrant dans le cadre de l'assistance apportée par le Projet;
- mise en place progressive de l'assistance auprès des entreprises et premières actions de supervision.

II) Plan d'intervention de Sanfam

A. Période allant d'Août à Décembre 1996

- 1) **Elaboration du présent document** qui équivaut aux termes de référence de l'intervention de Sanfam. Elle prendra 5 jours, en comptant un jour de discussion avec le partenaire Africare (sur la conception du document et sur son approbation par le partenaire) et 4 jours de conception et de rédaction du document.

Le coût d'élaboration du document s'élèvera en conséquence à

$\$ 200/j * 5 = \$ 1,000.$

* Les honoraires à payer au consultant de Sanfam s'élèvent à
\$ 200/jour

- 2) **Prospection en Côte d'Ivoire**

- a) **Durée: 15 jours** durant lesquels il faudra

- prendre contact avec les autorités du pays (ministères intéressés par le programme, Chambre de Commerce, ONGs) = 2 journées
- effectuer une recherche documentaire sur les potentialités du pays en matière de développement de la SF/PF dans les secteurs privé et semi-public, lire la documentation existant, recueillir des informations auprès des sources les plus autorisées sur la capacité des entreprises à développer des programmes de SF/PF = 3 journées
- rendre visite à quelques entreprises (3 à 5 entreprises) pour se rendre compte de leur aptitude à développer en leur sein un programme de SF/PF = 3 journées (en comptant une demi-journée consacrée à l'arrangement des visites)
- rechercher les ONG susceptibles de gérer le programme national d'assistance aux secteurs privé et semi-public du pays = 2 journées
- rédiger un rapport sur les potentialités recelées par le pays en

matière de développement d'un programme de SF/PF dans les secteurs privé et semi-public = 3 jours

- soumettre le rapport aux autorités gouvernementales et en discuter avec elles = 2 jours

b) Coût de l'intervention

- Titre de transport aérien Dakar-Abidjan-Dakar = \$ 443
 - Déplacements internes = \$ 10/j x 19 = \$ 190
 - Perdiem = \$ 144/j x 19 = \$ 2736
 - Honoraires = \$ 200 x 15 = \$ 3000
- Sous Total intervention en CI = \$ 6369**

3) Prospection au Burkina-Faso

- a) Durée de l'intervention = 15 jours ouvrables avec la même programmation que celle décrite ci-dessus pour la Côte d'Ivoire

b) Coût de l'intervention

- Titre de transport aérien Dakar-Ouaga-Dakar = \$ 447
 - Déplacements internes = \$ 10/j x 19 = \$ 190
 - Perdiem = \$ 162/j x 19 = \$ 3078
 - Honoraires = \$ 200 x 15 = \$ 3000
- Sous Total intervention au BF = \$ 6715**

RECAPITULATION BUDGET PERIODE D'AOUT A DECEMBRE 1996

Nature de la dépense	Montant
Termes de reference	1,000
Intervention en Côte d'Ivoire	6,369
Intervention au Burkina Faso	6,715
Coûts indirects Sanfam (10%)	1,410
Total Budget de la periode	15,494

B. Periode allant de Janvier à Juin 1997

Cette periode sera consacrée à l'étude de faisabilité d'un programme de SF/PF dans les secteurs privé et semi-public des deux pays

- 1) Durée de l'intervention: 22 jours ouvrables pour chaque pays dont 1 journée de préparation à Dakar
 - 6 jours de recensement des entreprises, cliniques et autres cabinets médicaux privés aptes à développer avec succès des programmes avec visites auprès de la majorité de ces structures;
 - 3 jours de recherche sur la structure la mieux à même de diriger le programme d'assistance aux secteurs privé et semi-public, en concertation avec le ministère chargé de la tutelle de cette activité;
 - 5 jours d'étude de l'impact du programme et de ses besoins financiers: besoins en formation des personnels, en équipement des points de prestation de service SF/PF, en contraceptifs et autres produits médico-pharmaceutiques entrant dans le cadre du programme d'assistance;
 - 3 jours d'étude sur la conception de la structure de gestion du programme d'assistance, de détermination de son rôle, de définition de ses rapports avec le Gouvernement, d'estimation approximative de sa taille (nombre de personnels,

équipement minimal, etc.), de projection de son évolution future et d'estimation de ses besoins financiers;

- 3 jours de confection du rapport sur l'étude de faisabilité;
- 1 journée consacrée à la présentation du rapport aux autorités des deux pays

2) Budget de la période .

A noter que pour l'étude de faisabilité, il sera nécessaire de faire intervenir 2 consultants: un consultant au profil de gestionnaire et un consultant au profil de clinicien

Nature de la dépense	Montant
Préparation de l'étude dans les deux pays: - honoraires du consultant no1 = \$ 200/j x 2 - honoraires du consultant no2 = \$ 150/j x 2	400 300
Titres de transport aérien: - Dakar-Abidjan-Dakar = \$ 443 x 2 - Dakar-Ouaga-Dakar = \$ 447 x 2	886 894
Déplacements internes = \$ 15 x 50	750
Intervention des consultants dans le deux pays: - honoraires consultant no1 = \$ 200 x 42 - honoraires consultant no2 = \$ 150 x 42	8,400 6,300
Perdiem - Abidjan = \$144/j x 25 x 2 - Ouaga = \$162/j x 25 x 2	7,200 8,100
Coûts indirects Sanfam (10%)	3,323
Total étude de faisabilité	36,553

Alpha Dieng

ATTACHMENT B

GRANT BUDGET

WCA/FHA SANFAM BUDGET

Combined Activity Budget
Burkina Faso & Côte d'Ivoire
Period: August-December, 1996

Cost Center	Description	Amount
6021	Local Staff Salary	\$7,000
6521	General Subs.	\$380
6531	Int'l Airfare	\$890
6541	Int'l Subs	\$5,814
	<i>SANFAM Indirect @ 10%</i>	\$1,408
	Total	\$15,492

January-June, 1996
Activity Budget

Cost Center	Description	Amount
6021	Local Staff Salary	\$0
6041	Consultants	\$15,400
6521	General Subs.	\$750
6531	Int'l Airfare	\$1,780
6541	Int'l Subs	\$15,300
	<i>SANFAM Indirect @ 10%</i>	\$3,323
	Total	\$36,553